



**Département
du Val d'Oise**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GARGES LES GONESSE.**

N° d'Ordre :

01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Séance du 24 juin 2026

Présidente de séance : Mme LANGLOIS Yvette

Administrateurs présents : Thierry Le Ralle, Sylvie Letourneau, Gilbert Keoprased, Maria Morgado, Anne Lebeherec, Aimé Lachaud, Sophie Almasan, Hoto Gakpe, Marie Thérèse Lesur, Françoise Faucher, Moussa Dembele

Administrateurs excusés : Zaouah Ladjal, Véronique Szpak pouvoir donné à Aimé Lachaud, Samuel Laguerre.

Administrateurs absents : Sarah Ngo Libobi

OBJET : Délibération relative aux versements des subventions aux associations dites de solidarité pour l'exercice 2026.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu les demandes de subventions déposées au mois de février 2026 par les associations du territoire, dans le cadre de l'appel à candidatures ;

Vu la ligne budgétaire consacrée chaque année au versement d'une subvention par le CCAS aux associations qui œuvrent dans le champ médico-social,

Considérant l'investissement des associations à l'égard des Gargeoises et Gargeois ;

Considérant la volonté du CCAS de soutenir les actions associatives visant à accompagner les Gargeois en difficulté ;

► **AUTORISE** l'attribution des subventions selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

Noms des associations	Montant de la subvention
Secours Populaire Français	2 000 €
PIMMS	7 000 €
FSL - Fonds de Solidarité pour le Logement	2 000 €
Mon âme sœur	2 500 €
Secours Catholique	600 €
Maison de la Solidarité	1 000€
Ligue contre le cancer	300 €
JALMALV	2 000 €
UNAFAM	1 000 €
Ecole du Chat Libre du Parisis	1 000 €

► **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**Le Conseil d'Administration,
Son rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,**

Le Président de séance constate les résultats suivants :

Administrateur « pour » : 12

Administrateurs « contre » : 0

Administrateur « s'abstenant » : 1

Administrateur ne prenant pas part au vote : 0

Adopte : les versements des subventions aux associations pour l'année 2026 selon le tableau établi.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 24 juin 2026.

Pour extrait conforme,

**Cette délibération est
Affichée le :**

**Pour le Président
Et par délégation,
La Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Yvette LANGLOIS